

# Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 3 juin 2021

## Commune de La Marolle en Sologne

### Nombre de conseillers

- en exercice : 11 L'an deux mil vingt-et-un, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil  
- présents : 8 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
- votants : 10 prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de  
- absents : 3 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 31/05/2021 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Sandrine BROSSARD,  
MM Éric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Stephan JONETTE,  
Date d'affichage : 31/05/2021 Bernard VICENTE, Alain MAUPEU  
**Absent.e.s excusé.e.s** : M. DESJARDIN ; E. ROBERT (pouvoir à R. Griveau) ;  
Kévin GODIN (pouvoir à A. Maupeu).

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 6 avril 2021
- Délibérations :
  - Vote des CG et CA 2020 Commune, Eau et Assainissement, Epicerie et Station-Service
  - Vote des affectations de résultats
  - DM sur BP Commune suite ajustement reports de résultats
- Organisation des élections
- Questions diverses dont :
- Organisation du 13 juillet
- Devis divers

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme GRIVEAU Rachel

\*\*\*\*\*

### **09, 10, 11 et 12-2021 - approbation des Comptes de Gestion 2020 de la Commune, de l'Epicerie, de la Station-service et de l'Eau et l'assainissement**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**

\*\*\*\*\*

### **13, 14, 15 et 16-2021 - vote des Comptes Administratifs 2020 de la Commune, de l'Epicerie, de la Station-service et de l'Eau et l'assainissement**

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance : Mme GRIVEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe est désignée comme présidente. Le conseil municipal ayant préalablement approuvé les comptes de gestion 2020 dressés par le Receveur, Mme GRIVEAU présente les Comptes Administratifs.

Les comptes administratifs de l'exercice 2020 sont adoptés à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

\*\*\*\*\*

### **17-2021 - affectation du résultat 2020 de la Commune**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2020 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2020.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2020 décide d'affecter au BP 2021 :

En recettes au compte 002 :	216 146,71 €
En dépenses au compte 001 :	19 240,11 €
Au compte 1068 :	19 240,11 €

*Commentaire : Le déficit de la section d'investissement, reporté au compte de dépenses d'investissement 001, doit obligatoirement être compensé. Ainsi, le compte 1068 est un compte de recettes de la section d'investissement ; il est abondé par l'excédent de la section de fonctionnement qui se voit amputé d'autant (compte de recettes de fonctionnement 002).*

\*\*\*\*\*

**18-2021 - affectation du résultat 2020 de l'épicerie**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2020 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2020.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2020 décide d'affecter au BP 2021 :

En recettes au compte 002 : 14 807,15 €

\*\*\*\*\*

**19-2021 - affectation du résultat 2020 de la station-service**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2020 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2020.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2020 décide d'affecter au BP 2021 :

En recettes au compte 002 : 15 402,64 €

\*\*\*\*\*

**20-2021 - affectation du résultat 2020 de l'eau et de l'Assainissement**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2020 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2020.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2020 décide d'affecter au BP 2021 :

En recettes au compte 002 : 194 618,03 €

En dépenses au compte 001 : 10 825,01 €

Au compte 1068 : 10 825,01 €

*Commentaire : Le déficit de la section d'investissement, reporté au compte de dépenses d'investissement 001, doit obligatoirement être compensé. Ainsi, le compte 1068 est un compte de recettes de la section d'investissement ; il est abondé par l'excédent de la section de fonctionnement qui se voit amputé d'autant (compte de recettes de fonctionnement 002).*

\*\*\*\*\*

**21-2021 – décision modificative sur le budget Commune – correction des reports de résultats**

M. le maire expose que des erreurs matérielles lors de la présentation du vote du budget ont généré des montants erronés sur les résultats 2020. Les montants des reports votés le 6 avril sont à corriger ainsi :

1/ en Recette d'Investissement au compte 1068 et en Dépense d'Investissement au compte 001, remplacer 16 429,11 € par 19 240,11 €

2/ en Recette de Fonctionnement au compte 002 remplacer 228 527,63 € par 216 146,71 €

3/ équilibrer en diminuant de 12 380,92 € les crédits "dépenses de fonctionnement imprévues" (compte 022), c'est à dire remplacer 21 984,15 € par 9 603,23 €

	augmentation de crédits	diminution de crédits	diminution de crédits
comptes	1068 et 001	002	022
budget primitif	16 429,11	228 527,63	21 984,15
montant de la DM	2 811,00	-12 380,92	-12 380,92
budgeté après DM	19 240,11	216 146,71	9 603,23

\*\*\*\*\*

**Organisation des élections :**

En raison des contraintes sanitaires couplées au double scrutin élections départementales/élections régionales, le maire présente au conseil la décision de déplacer le bureau de vote et de l'organiser dans la salle des fêtes au lieu de la mairie, trop exigüe. L'ensemble des présents approuve cette organisation.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

- 13 juillet : après en avoir discuté, l'ensemble du Conseil décide de ne pas organiser de festivités cette année, les contraintes sanitaires et la prudence requise générant trop de difficultés d'organisation.
- Devis divers : Le maire liste les devis de matériels et travaux envisagés : panneau d'affichage à l'étang, bornes incendie, barrière de l'école, étagères aux archives, miroirs de sécurité routière, ordinateur pour la directrice de l'école.
- M. Maupeu fait le point sur l'avancement du dossier « déplacement APC et réfection mairie ». Le projet s'affine, des devis vont être demandés afin de pouvoir lancer les demandes de subvention.

\*\*\*\*\*

## SÉANCE LEVÉE À 21 h20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Éric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Stephan JONETTE	Sandrine BROSSARD	Bernard VICENTE	Evelyne ROBERT
Kévin GODIN	Martine DESJARDIN	Alix THILLIER	